



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE DE PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2020-00010 ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1536-17 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 42, RUE SAINT-PIERRE/11, RUE GUY**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** la résolution numéro 328-07-20 relative à la demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2020-00010 adoptée en vertu du *Règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* visant l'implantation de 8 bâtiments multifamiliaux en projet intégré sur les lots 2 177 852 ptie, 2 177 853 et 2 177 854 du cadastre du Québec situé au 42, rue Saint-Pierre/11, rue Guy (lot projeté 6 362 290 du cadastre du Québec), a reçu les autorisations requises par la loi.

**QUE** ladite résolution portant le numéro 328-07-20 a été adoptée par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 21 juillet 2020.

**QUE** ladite résolution a été approuvée par les personnes habiles à voter.

**QUE** ladite résolution est entrée en vigueur le 6 octobre 2020 lors de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon).

Cette résolution est déposée au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Cette résolution est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 20 octobre 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques